



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2017/030

Genève, le 7 avril 2017

CONCERNE:

AMENDEMENTS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

adoptés par la Conférence des Parties à sa 17^e session,
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

1. Il est rappelé aux Parties que, conformément aux décisions adoptées à la 17^e session de la Conférence des Parties, l'entrée en vigueur de l'inscription des espèces du genre *Mobula* spp. à l'Annexe II a été retardée de 6 mois.
2. Ce délai étant passé, l'inscription des espèces concernées est entrée en vigueur le 4 avril 2017, et les [annexes](#) figurant sur le site Web de la CITES ont été amendées en conséquence.